

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'initiative ne vise pas à une véritable protection contre le bruit

- La protection contre le bruit pour les régions concernées est seulement superficiellement le but de l'initiative. En vérité, les initiants et les groupes de supporteurs visent à affaiblir la défense nationale.
- Aujourd'hui déjà, une protection efficace contre le bruit est garantie grâce aux entraînements aux simulateurs, aux exercices à l'étranger ainsi qu'aux horaires de vol extrêmement restrictifs. L'initiative, qui vise à interdire *de facto* les vols d'avions de combat, est donc absolument démesurée et ne respecte pas le principe de proportionnalité.

Pas de mélange de compétences par rapport à l'aménagement du territoire

- Le texte de l'initiative n'est pas clair. Il n'y a pas de critères précis pour définir ce qu'est une zone de détente ou une utilisation touristique, ce qui vaut aussi pour le terme en temps de paix.
- La clarification des contours indécis du texte de l'initiative demande une loi, selon laquelle les zones de détente touristiques soient bien définies. Une telle loi fédérale interviendrait dans les compétences constitutionnelles des cantons par rapport à l'aménagement du territoire et affecterait la délimitation des compétences entre les cantons et la Confédération.
- L'acceptation de l'initiative peut avoir des conséquences très négatives surtout pour le tourisme et pour les régions de montagne. L'Association suisse des hôteliers - hotellerie suisse - et la communauté de travail pour les régions de montagne recommandent le rejet de l'initiative.

Un « Non » à la protection d'intérêts particuliers

L'initiative lancée par Franz Weber vise surtout à protéger son Giessbach-Hôtel du bruit causé par l'aérodrome de Meiringen. Pour cette protection, Franz Weber n'hésite pas à mettre en danger la sécurité de la Suisse.

L'accomplissement de la tâche constitutionnelle de l'Armée en général et des Forces terrestres en particulier comporte, à l'instar d'autres activités publiques, des émissions et des restrictions aussi pour le citoyen. La sécurité du pays prime sur l'intérêt particulier.

Ce ne sont pas seulement les touristes qui ont le droit à être protégés contre le bruit, mais toutes les habitantes et les habitants de la Suisse. L'initiative met en danger la solidarité parmi les régions et leur population.

SSO

L'initiative contre le bruit des avions de combat à réaction demande la modification de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, notamment :

Art. 74a Protection contre le bruit

En temps de paix, les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction sont interdits dans les zones de détente touristiques.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des
sports

État-major du chef de l'Armée
Relations internationales Défense
Engagement attachés de défense
Papiermühlestrasse 20
3003 Berne

Tel: 031 324 54 22
Fax: 031 323 34 71
va@vtg.admin.ch

Politique de sécurité – Diplomatie – Militaire

Nous offrons la possibilité aux officiers féminins et masculins de l'Armée suisse d'occuper pendant plusieurs années un poste au niveau international, dans les domaines de la politique de sécurité, de la diplomatie et dans le domaine militaire.

La fonction

d'attaché(e) de défense

comporte des tâches qui vous mettront fortement à contribution.

Dans l'optique de la sélection qui aura lieu en mai/juin 2008, nous vous invitons à participer à une séance d'information facultative qui aura lieu à Berne le jeudi 13 mars 2008, de 14h00 à 16h00 environ. Vous disposez d'une formation professionnelle supérieure, avez le grade de lt col/col, avez de bonnes connaissances linguistiques et possédez une expérience dans le domaine de la politique de sécurité. Il est impératif que les candidat(e)s aient au moment de postuler au moins le rang de major.

Si vous êtes disposé(e) à relever ce défi, nous vous prions alors de prendre contact avec nous.